

## **Politique égalité de l'ANR**

**2025**

Les inégalités entre les femmes et les hommes s'observent dans tous les domaines d'activités sociales. Les données nationales faisant état de la situation dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), signalent la sous-représentation des femmes dans certains domaines scientifiques, la difficile ascension des femmes dans la hiérarchie académique, et soulignent les violences systémiques dont elles sont victimes. Toutes les disciplines scientifiques ont à jouer un rôle dans la lutte contre les inégalités et les biais de genre, en considérant les stéréotypes sociaux, et également la dimension sexe et/ou genre dans la conduite de la recherche. En tant qu'agence de financement, l'ANR a le souci d'accompagner les communautés scientifiques avec lesquelles elle interagit dans cette évolution nécessaire de la culture scientifique, de soutenir et valoriser toutes les recherches visant la production de connaissances pour une meilleure compréhension du monde et de ses mouvements. Elle porte également ces valeurs en interne.

Ainsi, depuis 2017, l'ANR a inscrit son engagement pour l'égalité femmes-hommes dans son plan d'action puis dans sa charte de déontologie et d'intégrité scientifique révisée en 2018 comme l'un des principes fondamentaux de l'agence et défini cinq axes stratégiques :

1. Ancrer le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les valeurs de l'agence et en assurer la mise en place et le respect pour l'ensemble du personnel ;
2. Renforcer la parité dans les comités d'évaluation scientifique ;
3. Contribuer à l'inclusion d'une perspective de sexe et/ou genre dans les projets de recherche ;
4. Sensibiliser et former les personnels (notamment aux enjeux de l'égalité, des stéréotypes de genre et de la lutte contre les VSS), ainsi que les comités d'évaluation scientifique aux biais de genre pouvant s'immiscer dans les processus de sélection ;
5. Souligner et promouvoir la présence et l'activité des femmes de science.

En conformité avec l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de 2018 et à la loi de la transformation de la fonction publique de 2019, l'ANR a mis en place un premier plan d'action égalité en 2020. Les nombreuses actions mises en œuvre dans le cadre de ce plan d'action 2020-2023, de manière structurée et selon un calendrier volontariste, ont permis à l'Agence d'obtenir le label Égalité de l'Afnor en mai 2023.

Celles-ci doivent aujourd'hui être poursuivies et renforcées, grâce au déploiement d'un deuxième plan d'action égalité 2024-2027 que ce soit en interne ou à destination des communautés scientifiques avec lesquelles nous interagissons. Ce deuxième plan d'action s'articule selon deux axes majeurs :

1. L'ancrage de l'égalité au sein de l'agence.
2. L'inscription de l'égalité dans la recherche.

Ces deux versants visent à couvrir tant les activités internes de l'agence que ses interactions avec le monde de la recherche. Cinq thématiques prioritaires sont déclinées pour chacun de ces deux axes avec leur inscription dans un calendrier d'actions concrètes à mettre en œuvre.

En cohérence avec le Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'ESR - 2021-2025, l'agence s'engage à sensibiliser et former ses personnels sur le sujet, renforcer les dispositifs de signalement et leur opérationnalité, et à renforcer la communication. Cet engagement a été inscrit dans la charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'agence en 2024.

Le suivi du plan d'action est coordonné par la mission égalité et regroupe dans un comité dédié toutes les directions impliquées dans la réalisation des actions du plan ainsi que des représentants du personnel. En outre, un point d'avancement est réalisé régulièrement en comité de pilotage ainsi qu'en CSA au moins une fois par an, et autant que nécessaire.

Pleinement impliquée dans des collectifs nationaux, européens et internationaux afin de s'assurer de la cohérence de ses actions avec celles des autres acteurs de l'écosystème, l'ANR a pris part aux côtés de 8 autres partenaires à un projet européen GenderSmart ayant pour visée la mise en place de plans d'action égalité (PAE) dans les organismes de recherche et de financement (2019-2023), ainsi qu'au réseau européen GENDERACTIONplus. Ce groupe de travail vise le développement d'une coordination des politiques d'Égalité, diversité, inclusion (EDI) dans les espaces de recherche européens. L'ANR est aussi pleinement impliquée dans les groupes de travail de Science Europe et de CoARA (Coalition for advancing Research Assessment).

Je m'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la réussite de cette politique égalité en respectant les exigences de notre décret portant organisation et fonctionnement de l'ANR et en m'assurant de la pérennité de cette politique en l'appuyant de plans d'action pluriannuels et en dotant la mission égalité de ressources.

Le 17/07/2025

La Présidence directrice générale

Claire Giry  
